

Présidente: Mme **BRICHEZ**, Maire

Étaient présents : Mme BRICHEZ – M. DEFROCOURT - Mme DRICI - M. GAUTIER - M. LANTHIEZ - Mme CHARLES- M. DELPLANQUE - Mme HENSER-MARTIN – M. GAUDEFROY - M. MECHEMECHE

Absents excusés : M. HUGUET (procuration à Mme BRICHEZ) - M. MORANDEAU (procuration à Mme DRICI)

Secrétaire de séance : M. DEFROCOURT

x x x x x

1. Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, M. **MECHEMECHE** en qualité de représentant titulaire et Mme **DRICI** en qualité de représentant suppléant pour prendre part aux travaux de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Thelloise.

2. L'Assemblée, à l'unanimité :

- confirme accepter la cession gratuite à la commune, par Monsieur Gilles **CAMIN**, des 2 parcelles cadastrées section ZC n° 102, d'une contenance de 4 a 02 ca et ZC n° 98, d'une contenance de 81 ca, lieudit « Escoutures », qui constituent, en partie, l'emplacement réservé ER4 du PLU et ayant pour destination l'aménagement sécuritaire sur voirie.

- accepte la cession gratuite à la Commune, par M. Gilles **CAMIN**, des parcelles suivantes cadastrées Section B, lieudit « Hameau de Butteaux » :

↳ n° 598, d'une contenance de 01 a 83 ca, n° 594, d'une contenance de 67 ca, n° 596, d'une contenance de 04 ca, n° 597, d'une contenance de 03 ca, n° 599, d'une contenance de 03 ca, n° 601, d'une contenance de 07 ca, n° 545, d'une contenance de 04 ca, n° 542, d'une contenance de 03 ca, n° 541, d'une contenance de 07 ca et n° 536, d'une contenance de 06 ca

- demande aux services du Cadastre l'intégration dans le domaine public de la commune des parcelles cadastrées :

- Section ZC n° 102 et n° 98, lieudit « Escoutures »

- Section B n° 596, n° 597, n° 599, n° 601, n° 545, n° 542, n° 541 et n° 536, lieudit « Hameau de Butteaux ».

- autorise le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tout document et acte notarié relatifs à la cession à la commune des parcelles ci-dessus désignées.

3. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et de proposer la suppression en cohérence d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire.

4. Avis favorable est donné, à l'unanimité, à la réalisation des travaux ci-dessous :

- Pose d'une canalisation d'eaux pluviales rue du Moulin (estimation : 3 282,00 €)

- Complément de pose de bordures rue du Moulin (estimation : 7 515,50 €)

- Complément de pose de bordures rue de la Forêt

- Réalisation d'un parking devant l'ancien presbytère.

5. La décision modificative n° 2 au Budget Primitif est adoptée à l'unanimité. Elle prévoit, en investissement, l'inscription de 6 000,00 € au compte 21316 de l'opération n° 46 et au compte 10222 de l'opération OPFI.

INFORMATIONS- DIVERS

✓ Mme **BRICHEZ** relaie les remerciements de l'US JUDO JUJITSU TAÏSO et de l'antenne de MOUY de la Croix-Rouge pour la subvention que le Conseil Municipal leur a allouée.

✓ Le distributeur de pains a été installé ce matin mais ne sera mis en service que demain, en début d'après-midi.

✓ Suite à une utilisation abusive, toute une nuit et une partie de la matinée du lendemain, de la hotte de la cuisine du Vert Pommier, ayant entraîné des plaintes de voisins, une minuterie sera installée.

✓ Autorisation a été donnée à des apiculteurs habitant les Butteaux d'installer leurs ruches sur un terrain communal, lieudit « Marais de Butteaux ».

✓ Un trottoir, situé dans la zone d'activités, a été endommagé. Un dépôt de plainte est envisagé.

✓ M. **DEFROCOURT** demande qu'un courrier soit déposé sur le pare-brise d'un véhicule afin de demander au propriétaire de ne plus stationner devant le Calvaire, aux Butteaux.

✓ Mme **CHARLES** dénonce la présence d'un sac, sur le chemin vicinal n° 3 de Hondainville à Thury-Sous-Clermont, contenant des restes fétides. M. **DEFROCOURT** déclare que de la terre sera épandue au-dessus.

A HONDAINVILLE, le 12 juin 2019

Le Maire,

Michèle BRICHEZ